

# SAFETY DATA SHEET



**PROSOCO**  
Version 1.01

Date d'émission 21-nov.-2014

Date de révision 07-mars-2018

## 1. Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Sure Klean® Fast Acting Stripper

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 20051  
**N° ID/ONU** UN1263

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Réservé aux utilisateurs professionnels.  
**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Manufacturer Address**

PROSOCO, Inc.  
3741 Greenway Circle  
Lawrence, Kansas 66046

#### **Numéros de téléphone d'urgence**

**8:00 AM – 5:00 PM CST Monday-Friday** 785-865-4200  
**NON-BUSINESS HOURS (INFOTRAC)** 800-535-5053

## 2. Identification des dangers

### Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

#### VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

**Danger**

#### **Mentions de danger**

NOCIF PAR INGESTION  
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer le cancer  
Risque présumé d'effets graves pour les organes  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Liquide et vapeurs inflammables

**Aspect** transparent**État physique** liquide gel**Odeur** Irritating**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
 Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
 Porter un appareil de protection des yeux/du visage  
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer  
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / .? / antidéflagrant  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
 Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette)  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 Rincer la bouche  
 En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)****autres informations**

- Peut être nocif en cas contact avec la peau
  - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
  - Nocif pour les organismes aquatiques
- 1.954 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	No CAS	% en poids	Secret commercial
Methylene chloride	75-09-2	60 - 100	*
Triethanolamine	102-71-6	5 - 10	*

Methanol	67-56-1	1 - 5	*
Potassium Oleate	143-18-0	1 - 5	*
Tetrahydrofurfuryl alcohol	97-99-4	1 - 5	*
Undisclosed - Klucel PR Hydroxypropylcellulose	Undisclosed	1 - 5	*
Xylene	1330-20-7	0.1 - 1	*
Ethylbenzene	100-41-4	0.1 - 1	*

\* The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

#### 4. Premiers soins

##### PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Une consultation médicale immédiate est requise. En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible).
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation.

##### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	NOCIF PAR INGESTION. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU. Provoque une sévère irritation des yeux.
------------------	--

##### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

##### Agents extincteurs appropriés

Utilisation. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu. Caution: Use of water spray when fighting fire may be inefficient.
---	--

##### Dangers particuliers associés au produit chimique

Aucun renseignement disponible.

##### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

### Précautions environnementales

**Précautions environnementales** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

**Matières incompatibles** Incompatible avec les agents oxydants. agent réducteur. Aluminium. Métaux. Anhydrides acides. Acides.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Methylene chloride 75-09-2	TWA: 50 ppm	TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 500 ppm (vacated) STEL: 2000 ppm 5 min in any 3 h (vacated) Ceiling: 1000 ppm STEL: 125 ppm see 29 CFR 1910.1052	IDLH: 2300 ppm
Triethanolamine 102-71-6	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		
Methanol 67-56-1	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm S*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 250 ppm	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>

		(vacated) STEL: 325 mg/m <sup>3</sup> (vacated) S*	
Xylene 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

**autres informations** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection à fermeture étanche.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide gel	<b>Odeur</b>	Irritating
<b>Aspect</b>	transparent	<b>seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>couleur</b>	Faible jaune		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Sans objet	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-30 °C / -22 °F	
<b>Boiling point / boiling range</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'éclair</b>	27 °C / 81 °F	
<b>taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible	

<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>densité</b>	1.22
<b>Solubilité dans l'eau</b>	partiellement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### Matières incompatibles

Incompatible avec les agents oxydants. agent réducteur. Aluminium. Métaux. Anhydrides acides. Acides.

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Phosgène. Chlore. Unidentified organic compounds.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Renseignements sur le produit</b>	NOCIF PAR INGESTION Provoque une sévère irritation des yeux CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU
<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Peut être nocif par inhalation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Éviter le contact avec la peau. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU.
<b>Ingestion</b>	NE PAS goûter ou ingérer.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Methylene chloride 75-09-2	> 2000 mg/kg ( Rat )		= 76000 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Triethanolamine 102-71-6	= 4190 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit ) > 16 mL/kg ( Rat )	
Methanol 67-56-1	= 5628 mg/kg ( Rat )	= 15800 mg/kg ( Rabbit )	= 83.2 mg/L ( Rat ) 4 h = 64000 ppm ( Rat ) 4 h
Potassium Oleate 143-18-0	> 5 g/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rat )	
Tetrahydrofurfuryl alcohol 97-99-4	= 1600 mg/kg ( Rat )		
Xylene 1330-20-7	= 4300 mg/kg ( Rat )	> 1700 mg/kg ( Rabbit )	= 5000 ppm ( Rat ) 4 h = 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
Ethylbenzene	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15354 mg/kg ( Rabbit )	= 17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

100-41-4			
----------	--	--	--

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Provoque une sévère irritation des yeux. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU. Peut irriter les voies respiratoires. NOCIF PAR INGESTION.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**sensibilisation** Aucun renseignement disponible.  
**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.  
**Cancérogénicité** Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont classées par le CIRC comme cancérogènes pour l'être humain (groupe I), probablement cancérogènes pour l'être humain (groupe 2A) ou peut-être cancérogènes pour l'être humain (groupe 2B).

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Methylene chloride 75-09-2	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
Triethanolamine 102-71-6	-	Group 3	-	-
Xylene 1330-20-7	-	Group 3	-	-
Ethylbenzene 100-41-4	A3	Group 2B	-	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.  
**STOT - exposition unique** Organes cibles.  
**STOT - exposition répétée** Organes cibles.  
**Toxicité chronique** Peut causer des effets indésirables au foie.  
**Effets sur les organes cibles** système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), YEUX, Tractus gastro-intestinal, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

**Toxicité aiguë inconnue** 1.954 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue  
**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .**

ETAmél (orale) 1089 mg/kg  
 ETAmél (cutané) 4598 mg/kg mg/l  
 ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 9 mg/l  
 ETAmél (inhalation-vapeur) 1704.6 mg/l

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Methylene chloride 75-09-2	500: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 500: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	140.8 - 277.8: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 262 - 855: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 193: 96 h Lepomis	EC50 = 1 mg/L 24 h EC50 = 2.88 mg/L 15 min	1532 - 1847: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 190: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

		macrochirus mg/L LC50 static 193: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through		
Triethanolamine 102-71-6	216: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 169: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	10600 - 13000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 450 - 1000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	-	1386: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Methanol 67-56-1	-	28200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 19500 - 20700: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 18 - 20: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 13500 - 17600: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through	-	-
Tetrahydrofurfuryl alcohol 97-99-4	-	3400: 48 h Chaetodonoides mg/L LC50	-	-
Xylene 1330-20-7	-	13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 19: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	-	3.82: 48 h water flea mg/L EC50 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50
Ethylbenzene 100-41-4	4.6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 438: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 2.6 - 11.3: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 1.7 - 7.6: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	11.0 - 18.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 4.2: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 7.55 - 11: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 32: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 9.1 - 15.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 9.6: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	-	1.8 - 2.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**Persistence et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Methylene chloride	1.25

75-09-2	
Triethanolamine 102-71-6	-2.53
Methanol 67-56-1	-0.77
Xylene 1330-20-7	3.15
Ethylbenzene 100-41-4	3.118

**Autres effets néfastes**                      Aucun renseignement disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des déchets**                      L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballage contaminé**                      Ne pas réutiliser le contenant.

**États-Unis - numéro de déchet EPA** D001 U080

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Methylene chloride 75-09-2	U080	Included in waste streams: F001, F002, F024, F025, F039, K009, K010, K156, K157, K158	-	U080

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Methylene chloride 75-09-2	Category I - Volatiles	-	Toxic waste waste number F025 Waste description: Condensed light ends, spent filters and filter aids, and spent desiccant wastes from the production of certain chlorinated aliphatic hydrocarbons, by free radical catalyzed processes. These chlorinated aliphatic hydrocarbons are those having carbon chain lengths ranging from one to and including five, with varying amounts and positions of chlorine substitution.	-

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

<b>DOT</b>	Réglementé
<b>N° ID/ONU</b>	UN1263
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Paint related material
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationaux

**TSCA** Est conforme à (aux)

**LIS/LES** Est conforme à (aux)

### Légende :

*TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)*

*LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada*

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	No CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Methylene chloride - 75-09-2	75-09-2	60 - 100	0.1
Methanol - 67-56-1	67-56-1	1 - 5	1.0
Ethylbenzene - 100-41-4	100-41-4	0.1 - 1	0.1

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque de décompression soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Methylene chloride 75-09-2	-	X	X	-
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Ethylbenzene 100-41-4	1000 lb	X	X	X

#### **CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer
Methylene chloride 75-09-2	1000 lb 1 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ
Methanol 67-56-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

Ethylbenzene 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ
--------------------------	---------	---	---

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Methylene chloride - 75-09-2	Carcinogen
Methanol - 67-56-1	Developmental
Ethylbenzene - 100-41-4	Carcinogen
N,N-Diethanolamine - 111-42-2	Carcinogen

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Methylene chloride 75-09-2	X	X	X
Triethanolamine 102-71-6	X	X	X
Methanol 67-56-1	X	X	X
Xylene 1330-20-7	X	X	X
Ethylene glycol monobutyl ether 111-76-2	X	X	X
Ethylbenzene 100-41-4	X	X	X

### **16. Autres renseignements**

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2Inflammabilité 3	<b>Instabilité</b> 0	<b>Propriétés physiques et chimiques</b> -
<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2* Inflammabilité 3	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b> X

Préparée par Regulatory Department  
Date d'émission 21-nov.-2014  
Date de révision 07-mars-2018  
Note de révision

Aucun renseignement disponible

#### **Avis de non-responsabilité**

The information contained on the Safety Data Sheet has been compiled from data considered accurate. This data is believed to be reliable, but it must be pointed out that values for certain properties are known to vary from source to source. PROSOCO, Inc. expressly disclaims any warranty express or implied as well as any liability for any injury or loss arising from the use of this information or the materials described. This data is not to be construed as absolutely complete since additional data may be desirable when particular conditions or circumstances exist. It is the responsibility of the user to determine the best precautions necessary for the safe handling and use of this product for his unique application. This data relates only to the specific material designated and is not to be used in combination with any other material. Many federal and state regulations pertain directly or indirectly to the product's end use and disposal of containers and unused material. It is the purchaser's responsibility to familiarize himself with all applicable regulations.

**Fin de la fiche signalétique**